



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 116/21

Objet

Rapport 2021 sur la situation en matière de Développement Durable

Secrétaire de séance

Aline CALLEGHER

Rapporteur :

Olivier MEUGIN

Conseil Communautaire
28 octobre 2021
Damparis – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 64
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 77
Date de la convocation : 21 octobre 2021
Date de publication : 05 novembre 2021

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P. Chapin, G. Chauchefoin suppléé par P. Potelat, C. Chautard, B. Chevaux, S. Combel-Guigon, J.L. Croiserat, J.P. Cuinet, J.M. Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P. Fichère, J.B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre suppléé par P. Bussière, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R. Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J. Lagnien, J.L. Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, C. Riotte, J.C. Robert, J.Y. Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J. Stolz, H. Thévenin suppléée par B. Barret-Paques, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge.

Conseillers absents ayant donné procuration :

D. Bernardin à A. Hamdaoui, M. Berthaud à I. Delaine, C. Demortier à J. Péchinot, D. Germond à M. Mirat, G. Ginet à J.B. Gagnoux, L. Jarrot-Mermet à H. Prat, J.P. Lefèvre à F. Dray, M. Mbitel à A. Douzenel, C. Nonnotte-Bouton à P. Antoine, J.M. Rebillard à S. Champanhet, F. Rigaud à C. Monneret, P. Roche à J.P. Cuinet, G. Soldavini à J.Y. Roy.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

P. Blanchet, J.L. Bonin, O. Gruet, C. Jeanneaud, G. Jeannerod, C. Mathez, A. Mathiot.

Depuis 2010, l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet portant engagement national pour l'environnement, dite "Grenelle 2", soumet les collectivités territoriales et établissement public de coopération intercommunal (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, à la réalisation d'un rapport annuel de synthèse de la situation en matière de développement durable. Celui-ci doit être présenté préalablement au débat sur le projet de budget.

Aussi, selon le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, ce rapport doit comporter, au regard des cinq finalités du développement durable, les deux parties principales suivantes :

- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes à la collectivité,
- Le bilan des politiques publiques, des orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire.

Les cinq finalités du développement durable sur lesquelles doit porter ce rapport, mentionnées à l'article L110-1 du Code de l'Environnement, sont les suivantes :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, ainsi que de la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La transition vers une économie circulaire.

Conformément aux exigences législatives et réglementaires énoncées ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le rapport de Développement Durable 2021 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole tel qu'annexé.

Fait à Damparis,
Le 28 octobre 2021,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle Services Techniques / Direction de l'Environnement
- Trésorerie Municipale du Grand Dole





RAPPORT ANNUEL DU GRAND DOLE

SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Octobre 2021

Avant-propos

Conformément aux obligations de la loi d'Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 dite "Grenelle II", précisée par le décret du 17 juin 2011 et par la circulaire du 3 août 2011, ce rapport a pour objet de dresser une image de la situation en matière de développement durable de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en s'appuyant sur :

- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité,
- Le bilan des politiques publiques, des orientations et programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces deux éléments seront passés au regard des 5 finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L 110-1 du Code de l'Environnement (modifié par la loi Climat et Résilience promulguée le 22 août 2021) à savoir :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La transition vers une économie circulaire

Ainsi ce rapport permettra de présenter les activités de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sous l'angle du Développement Durable.

Sommaire

Avant-propos	2
Sommaire	3
Introduction.....	4
<u>I. La lutte contre le changement climatique</u>	
1. La mise en place d'une politique énergétique et climatique efficace et exemplaire	6
2. La maîtrise de la consommation énergétique	8
3. Mobilité décarbonée	9
4. Contribuer à la production d'énergies renouvelables.....	10
<u>II. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources</u>	
1. La trame Verte et Bleue (TVB) et milieux naturels.....	11
2. La gestion des surfaces Natura 2000 du territoire	13
3. Qualité de l'Eau	16
<u>III. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations</u>	
1. Sensibilisation aux enjeux de développement durable dans les ALSH.....	17
2. Permettre à tous les habitants du territoire l'usage des services de mobilité	18
3. Mise en place de schémas et de planifications.....	19
4. Une prise en compte de chaque territoire	20
5. Schéma de mutualisation	21
6. Renforcer les solidarités territoriales.....	21
<u>IV. L'épanouissement de tous les êtres humains</u>	
1. Emploi et insertion par l'activité économique	23
2. Accompagner le secteur touristique pour une meilleure attractivité du territoire	23
3. Œuvrer pour la santé.....	24
4. Soutenir l'offre sportive	24
5. Soutenir l'offre culturelle.....	26
<u>V. La transition vers une économie circulaire</u>	
1. Valorisation des commerces de proximité	28
2. Projet Alimentaire Territorial.....	28
3. La Restauration scolaire	29
4. Valorisation des déchets	31
5. Recherches de synergies grâce à la dynamique CTEI.....	31

Introduction

Définis en 2015 en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, les 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) fixent des objectifs à atteindre pour les 193 Etats membres d'ici 2030. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.



Eliminer l'extrême pauvreté

Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture biologique



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Garantir l'accès de tous à l'eau, à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau et de sa qualité



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, et un travail décent pour tous



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



Faire en sorte que les villes et établissements humains soient ouverts à tous, résilients et durables

Etablir des modes de consommation et de production durables, lutter contre les gaspillages et promouvoir une économie circulaire





Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en favorisant une exploitation durable, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous



Favoriser l'entraide et les partenariats pour atteindre ensemble ces objectifs

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est composée de 47 communes, sur une superficie de 425 km², pour une population totale de 56 126 habitants, soit une densité moyenne de 131 habitants au km². Le territoire se compose d'une ville centre, dont la population représente 47,5 % de la population totale de l'Agglomération et de communes à caractère plus rural.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a adopté son projet de territoire 2020-2026 en septembre 2021. Ce document s'articule autour de trois grandes ambitions : la transition écologique, la cohésion territoriale et le développement économique. Ces ambitions se déclinent dans chacune des orientations stratégiques développées dans cette feuille de route sur le mandat :

- Développement économique
- Attractivité et Rayonnement du Territoire
- Innovation et Cohésion des populations
- Coopérations et solidarités territoriales

Au total, l'ensemble des ODD sont couverts par les projets et politiques publiques défendues par le Grand Dole dans son projet de territoire.

I. La lutte contre le changement climatique

1. La mise en place d'une politique énergétique et climatique efficace et exemplaire

Le Plan Climat Air Energie Territorial en toile de fond

En adéquation avec les nouvelles dispositions réglementaires et le rôle confié aux intercommunalités dans la transition énergétique, la CAGD a formalisé son engagement dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle du territoire de l'intercommunalité en 2017, lequel a été adopté par délibération le 18 décembre 2019.

Le PCAET s'appuie sur un diagnostic territorial complet à partir duquel les élus et partenaires locaux ont définis des priorités stratégiques pour atteindre un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 75% d'ici 2050 (*Stratégie Nationale Bas Carbone*) tout en œuvrant pour la résilience du territoire et la baisse de sa vulnérabilité face au réchauffement climatique.

Un plan d'actions a été établi, avec des objectifs chiffrés associés, à court, moyen (2030) et long (2050) terme, afin de détailler les six axes stratégiques retenus : rénovation énergétique des bâtiments, réduction de l'impact environnemental de la mobilité et de l'industrie, développement des énergies renouvelables, promotion d'une agriculture durable et résiliente, et sensibilisation des acteurs du territoire et des citoyens.

Les objectifs sont triples : réduire les émissions de gaz à effet de serre, réduire la consommation énergétique et consommer plus d'énergie renouvelable.

Depuis, les axes stratégiques définis dans ce document orientent les politiques publiques de la collectivité et les priorités de ses contractualisations comme le CTEI ou encore le CRTE, *Contrat de Relance et de Transition Ecologique*, signé le 2 septembre 2021.

Une actualisation du diagnostic territorial est en cours, afin de préparer le bilan à mi-parcours demandé pour 2023.

Contrat de Transition Écologique et Industrielle – CTEI

Désormais réunies au sein du Contrat de Relance et de Transition Écologique du Grand Dole, signé le 2 septembre dernier, les dynamiques de partenariat et de projet nées des dispositifs "Territoire d'Industrie" et "Contrat de Transition Écologique et Industrielle" se sont poursuivies en 2021.

– Filière hydrogène

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est engagée depuis de nombreuses années dans la filière hydrogène. Dans ce cadre, elle a initié et accompagné un certain nombre d'initiatives, de projets et de réalisations, telles que l'implantation et développement de l'entreprise MAHYTEC, spécialisée dans le stockage d'hydrogène, ou encore la mise en place de démonstrateurs : projets BAHYA (tondeuse autoportée), MOBILHYTEST (déploiement d'une flotte de Kangoo à prolongation d'autonomie H₂), VHYCTOR (station de distribution d'hydrogène sur le site INNOVIA).

Membre de l'association nationale France Hydrogène et partenaire actif des réflexions menées à l'échelle régionale sur le sujet, le Grand Dole s'attache également depuis plusieurs années à accompagner, coordonner les acteurs économiques locaux et les actions qu'ils mènent sur ces sujets.

L'hydrogène figure ainsi en bonne place dans les dispositifs "Territoire d'Industrie" et "Contrat de Transition Écologique et Industrielle" désormais réunis au sein du Contrat de Relance et de Transition Écologique du Grand Dole.

Sujet concret à la fois d'écologie industrielle et d'économie circulaire, l'émergence de l'écosystème HYDECADO s'inscrit dans cette dynamique, en venant concrétiser l'ambition de la collectivité et de nombreux acteurs économiques du territoire.

Le projet HYDECADO (Hydrogène Décarboné du Grand Dole) vise à fédérer l'ensemble de ces acteurs par la mise en place d'un schéma opérationnel autour d'un point de production d'hydrogène capable d'alimenter un réseau de stations filles de distribution. Un système innovant de transport devra être conçu et déployé, couplant les dernières technologies en matière de transport et de stockage d'hydrogène avec un outil permettant le management et l'optimisation en temps réel de la chaîne logistique.

Le point de production est l'usine *Inovyn* située à Tavaux, dont le process industriel génère chaque année 10 000 tonnes d'hydrogène sous forme gazeuse. L'objectif sera de dédier une partie de cet hydrogène coproduit pour :

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20211028-11621-DE
Date de télétransmission : 02/11/2021
Date de réception préfecture : 02/11/2021

- Alimenter des stations de distribution sur le territoire du Grand Dole ;
- Alimenter les écosystèmes qui n'auraient pas suffisamment de consommateurs pour justifier des investissements dans un électrolyseur ;
- Offrir une solution de secours pour les points de production des écosystèmes existants ou en cours de développement et ainsi assurer une garantie de disponibilité aux consommateurs qui y sont rattachés.

Le projet se décompose donc en quatre volets :

1. Le volet production, comprenant les investissements à réaliser sur l'usine *Inovyn* de Tavaux pour la mise à disposition de l'hydrogène ;
2. Le volet distribution, avec l'investissement dans des stations de distribution sur le territoire du Grand Dole. Deux stations sont aujourd'hui intégrées dans le projet ;
3. Le volet consommation, avec l'acquisition de véhicules hydrogènes et la fourniture d'hydrogène de back up aux stations existantes ;
4. Le volet logistique et transport, pour la mise en place d'un réseau de distribution performant utilisant les dernières techniques de stockage couplées à un système de supervision temps réel.

Le projet HYDECADO a fait l'objet d'un dossier de réponse à l'appel à projet national de l'ADEME « écosystèmes territoriaux hydrogène » le 14 septembre 2021. Le dossier est en cours d'instruction.

- Autres projets

La dynamique engendrée par la signature du CTEI porte également sur l'accompagnement par la collectivité d'autres démarches de développement portées par les acteurs du territoire. Parmi ces démarches, celle portée par l'association d'insertion *Coop'agir*, visant à développer les capacités de collecte, de tri et de valorisation locale des textiles, est à signaler.

D'autres initiatives portées par des acteurs industriels parmi lesquels *Eqiom*, *Solvay*, *Inovyn*, *Mahytec*, *Cérélia*, *Afuludine*, *Ynsect*, *Technologie et Habitats*, etc. font l'objet d'une attention forte par la collectivité et devraient se concrétiser à court et moyen terme sur de la création de valeur et d'emplois pour le territoire.

Soutien aux porteurs de projet innovants

- Pôle d'activité Innovia

Le pôle d'activité INNOVIA (70 hectares) poursuit son développement, en faisant l'objet de travaux d'extensions des viabilisations préparatoires à l'implantation de *Colruyt* (création d'une base logistique et siège France du groupe). L'entreprise, qui fait référence en Belgique sur le plan de la transition écologique (principalement sur le développement des énergies renouvelables) porte un projet ambitieux sur le plan fonctionnel et architectural, conforme aux objectifs et à l'ambition du Pôle INNOVIA. L'entreprise a déjà un rôle majeur dans la filière hydrogène du Grand Dole. Les travaux du site pour l'implantation de *Colruyt* démarreront au printemps 2022,

- Partenariat avec la SAFER Bourgogne Franche-Comté sur le foncier agricole et implantation d'une activité de maraichage

L'entrée en application du PLUI du Grand Dole a mis en exergue la nécessité de poser une vision anticipatrice prospective sur le foncier à usage agricole. Un partenariat a ainsi été conclu entre le Grand Dole et la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Bourgogne Franche-Comté à travers une convention d'accompagnement pour la maîtrise foncière.

Cette démarche, qui repose sur une étude foncière prospective réalisée en 2021, a pour objet d'identifier des opportunités que pourrait saisir le Grand Dole pour la compensation de développements urbains à usage d'habitat ou de développement économique, et/ou de projets environnementaux.

Accompagnement et l'aide à la création d'entreprises

A la fois pépinière d'entreprise et point d'accueil unique pour les porteurs de projet de création/reprise/développement d'entreprises, le Centre d'Activités Nouvelles (CAN) est un outil majeur pour l'exercice de la compétence économique du Grand Dole.

En 2021 le service économique du Grand Dole, mais également les associations *Initiative Dole Territoires*, *BGE* et *SASTI*, également présentes au CAN, ont accueilli plus de 300 porteurs de projets et entreprises en recherche d'accompagnement, de financements, de terrains ou locaux d'activité. Plus d'une centaine de projets ont bénéficié d'un accompagnement financier sous forme de subventions ou de prêts d'honneur.

La pépinière d'entreprise apporte aujourd'hui une solution d'hébergement à une dizaine d'entreprises, 10 autres bénéficiant du service de domiciliation postale.

Les années 2020 et 2021 ont été très fortement impactées par les conséquences économiques de la crise sanitaire de la Covid-19, et l'activité du CAN s'est ainsi structurée autour des dispositifs d'aide mis en place à destination des entreprises.

Signataire aux côtés de la Région Bourgogne Franche-Comté du Pacte pour l'économie de proximité, le Grand Dole, avec le soutien opérationnel de l'association *Initiative Dole Territoires*, a assuré le déploiement des dispositifs du Fonds Régional des Territoires (FRT, volets Investissement et Trésorerie) et Fonds d'Avance Remboursable pour la Consolidation de Trésorerie (FARCT).

A ce jour, 75 entreprises ont été accompagnées par le Fonds Régional des Territoires, avec plus de 270 000 € attribués pour l'aide à l'investissement, et plus de 120 000 € pour le soutien à la trésorerie. Une diversité de projets portés par les entreprises ont été soutenus, parmi lesquels : l'achat d'un véhicule électrique pour une boulangerie, d'un four permettant des économies d'énergie pour une autre, l'achat d'un véhicule pour personne à mobilité réduite pour une auto-école, ou encore l'aménagement d'une ferme pédagogique à Champvans.

23 autres entreprises du territoire ont été accompagnées au titre du FARCT, avec à ce jour 377 500 € d'avances remboursables accordées.

2. La maîtrise de la consommation énergétique

Développement du raccordement aux réseaux de chaleur

La Ville de Dole est dotée d'un réseau de chaleur alimenté à 50% par de la biomasse et dont le réseau s'étend au fil des années. En 2021, des travaux d'extension du réseau ont permis le raccordement de plusieurs bâtiments, résidentiel comme tertiaire, dont deux bâtiments pour le Grand Dole : le Conservatoire de Musique et l'ALSH Rockefeller.

La poursuite du programme « Habiter Mieux »

Les objectifs de lutte contre la précarité énergétique et de maîtrise de l'énergie ont été réaffirmés en 2021 avec la poursuite au niveau national du programme « Habiter Mieux » de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), et surtout avec le déploiement d'une nouvelle d'aide « MaPrimeRénov ». Initialement orientée vers les ménages modestes, elle a été étendue à tous les ménages au 1^{er} janvier 2021, en remplacement des crédits d'impôts pour la transition énergétique. Cette aide est gérée au niveau national (le nombre de bénéficiaires sur le Grand Dole n'est donc pas connu) et porte à 64 % sur des changements du système de chauffage et à 32 % sur un renforcement de l'isolation des logements.

En parallèle, et hors du périmètre OPAH-RU détaillé ci-dessous, ce sont 25 ménages (propriétaires occupants) qui ont bénéficié de subventions de la part de l'ANAH pour l'amélioration énergétique de leur résidence principale à fin octobre. C'est moitié moins par rapport à 2020 à la même période, où le nombre de ménages accompagnés était déjà en baisse par rapport à 2019. En revanche, et comme l'an passé, le gain thermique pour ces dossiers est d'au moins 25 %, voire même de 35 % pour certains.

L'OPAH-RU du Cœur de ville de Dole

Le volet Habitat du programme *Action Cœur de ville* s'est traduit par la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain, dont la convention d'opération a été signée le 8 juillet 2016 pour une durée de 5 ans. Ce programme devait notamment répondre aux objectifs suivants :

- Identifier et accompagner les propriétaires occupants aux revenus les plus modestes pour la réalisation de travaux d'obtenir une amélioration de la performance énergétique du logement, tout en bénéficiant d'un accompagnement technique et financier.
- Accélérer l'amélioration thermique du parc de logements privés des propriétaires bailleurs de l'opération programmée et contribuer ainsi aux efforts nationaux de réduction des consommations énergétiques.

Reçu en préfecture
039-200010650-20211028-11621-DE
Date de télétransmission : 02/11/2021
Date de réception préfecture : 02/11/2021

Ce programme s'est achevé le 7 juillet 2021.

2021 aura permis d'accompagner 3 nouveaux projets de travaux portant sur 9 logements (tous locatifs). 2021 est aussi l'année d'achèvement d'un chantier rue Carondelet à Dole, comportant 9 logements, dont 7 vont être mis en location avec un conventionnement des loyers.

3. Mobilité décarbonée

Travaux d'aménagement de voies douces sur le territoire

En 2021, le projet d'aménagement de la voie Grévy en voie verte est entré en phase opérationnelle.

En 2019 la fermeture de la voie par SNCF Réseau avait été officialisée. Les marchés de travaux ont été passés par les maîtres d'ouvrage : la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les Communautés de Communes de la Plaine Jurassienne, du Val d'Amour, les communes de Dole, Crissey, Villette-lès-Dole, Parcey. Les travaux de débroussaillage et l'enlèvement des rails commencés en début d'année se sont achevés pour laisser place aux travaux de voirie, terrassement, reprise des ouvrages d'art et pose de mobilier. L'objectif est de terminer cette voie douce d'ici la fin d'année.

Ce tracé de 19,44 km entre les gares de Dole et de Mont-sous-Vaudrey permettra d'affirmer un axe de développement urbain stratégique, de raccorder les communes au sud du territoire et d'être un élément structurant du réseau cyclable.



Boucle insolite 2021

Sensibilisation à la pratique des modes de déplacement alternatifs

Dans le cadre de la semaine de la mobilité, le Grand Dole a organisé le 19 septembre 2021 la 5ème édition de la Boucle insolite, adaptée aux contraintes sanitaires : une balade urbaine d'environ 20 kilomètres en extérieur uniquement à Dole, Villette-lès-Dole et Crissey pour découvrir autrement notre territoire, visiter des lieux habituellement fermés au public et inciter les citoyens à prendre leur vélo en ville.

La boucle a réuni environ **400 participants** malgré des conditions météorologiques peu propices à la pratique du vélo.

Extension du service VDole

Le Grand Dole propose depuis 2016 un service de location de vélo longue durée *VDole*. L'objectif principal est d'inciter à la pratique du vélo en permettant aux usagers de disposer d'un vélo, à des tarifs modestes. Cette solution constitue pour l'utilisateur une alternative à l'acquisition, et lui permet d'effectuer des déplacements quotidiens, dans le périmètre de l'Agglomération.

Dans un souci d'intégration complète à la logique de transport du Grand Dole, ce service est un service du réseau de transport urbain de voyageurs TGD, géré par le guichet unique en gare voyageurs. Cela permet d'améliorer encore les complémentarités entre le bus, le train et le vélo.

Le Grand Dole poursuit l'extension du service en 2021 en proposant à la location 5 nouveaux vélos à assistance électrique (VAE). Au total, ce sont donc 15 vélos classiques et 19 VAE qui sont proposés à la location. Au vu de la forte demande pour les VAE et pour en faire profiter un maximum d'usagers, la durée maximale de location est fixée à 2 mois.

Ce système de location est couplé avec l'installation par le Grand Dole d'un abri à vélos sécurisé sur le parvis de la gare de Dole, dont la capacité a été doublée en septembre 2020 pour atteindre 72 places.

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20211028-11621-DE
Date de télétransmission : 02/11/2021
Date de réception préfecture : 02/11/2021

Les chiffres 2021 du service *VDole* (au 30/09/2020) sont les suivants :

Location vélos classiques :

- 12 locations de 1 mois
- 5 locations de 3 mois
- 6 locations de 6 mois
- Taux d'occupation : 47%

Location vélos à assistance électrique :

- 1 location de 1 mois
- 42 locations de 2 mois
- Taux d'occupation : 59%



Abri à vélo sécurisé sur le parvis de la gare

Electromobilité

Depuis 2018, le Grand Dole a débuté le déploiement sur son territoire de bornes de recharges électriques pour les véhicules, sur les sites de la gare et de l'avenue de Lahr à Dole, et sur l'aire de covoiturage de Choisey. Le suivi des consommations électriques des bornes met en évidence l'utilisation croissante de ces équipements, et la réduction des émissions de CO₂ générée. Ces résultats témoignent de l'augmentation de l'électromobilité.

En 2021, le parking de la place Precipiano à Dole a bénéficié de l'installation par la collectivité de deux nouvelles bornes, et il est prévu que l'aire de covoiturage d'Authume soit également équipée.

4. Contribuer à la production d'énergies renouvelables

Consommation d'énergie issue du réseau de chaleur biomasse

Plusieurs bâtiments du patrimoine de la CAGD sont raccordés au réseau de chauffage urbain alimentant les communes de Dole et de Fouchéras. Ce réseau est alimenté à 50 % par un combustible biomasse (bois déchiqueté et écorces d'arbres locales).

Pour la médiathèque Hôtel-Dieu, l'hôtel d'Agglomération et le CAN qui ont une consommation estimative de 700 mégawattheures de chaleur, soit l'équivalent en chauffage de 280 habitants, la substitution de combustible gaz par du bois permet l'évitement d'émissions de 70 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.

En 2021, l'Espace Pierre Talagrand a bénéficié de la mise en service d'une nouvelle sous-station de distribution de la chaleur pour répondre aux besoins des nouveaux équipements de la piscine et sécuriser l'approvisionnement.

Au total, ce sont aujourd'hui 6 bâtiments patrimoine du Grand Dole qui sont raccordés au réseau de chaleur de Dole.

Production d'électricité par le toit photovoltaïque du CAN

En 2021, les panneaux solaires photovoltaïques installés sur le toit du Centre d'Activités Nouvelles ont produit 21,6 mégawattheures d'électricité, soit l'équivalent de l'électricité spécifique de 22 habitants. Cette production d'énergie a été vendue à EDF et a généré un revenu de 2 682 € pour la collectivité.

Mise à disposition de surfaces publiques pour la pose de systèmes photovoltaïques

Pour aller plus loin sur la production d'énergie renouvelable, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a successivement lancé, en 2018 puis en 2020, deux Appels à Manifestation d'intérêt (AMI) à destination des entreprises pour la mise à disposition de son patrimoine pour la pose de modules photovoltaïques. Les surfaces concernées pour l'intercommunalité sont : les parkings de Dolexpo, de l'Aquaparc, du gymnase de Saint Aubin et de la future aire de covoiturage d'Authume, avec la mise en place d'ombrières de parkings, ainsi que le toit du gymnase de Saint-Aubin. L'installation de modules photovoltaïques sur ces surfaces pourra produire jusqu'à 3 300 mégawattheures par an, soit la consommation électrique spécifique de 33 000 habitants.

En 2021, le contrat de location pour le parking de Dolexpo a été signé avec la société *OPALE*, permettant d'envisager le démarrage des travaux avant la fin de l'année.

Les contrats de location pour les autres sites sont en préparation, avec des travaux d'installation prévus en 2022.

039-200010650-20211028-11621-DE
Date de télétransmission : 02/11/2021
Date de réception préfecture : 02/11/2021

II. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

1. La trame Verte et Bleue (TVB) et milieux naturels

Réseau des Espaces Naturels Sensibles des Monts Dolois

- Au Grand-Mont sur la commune d'Authume, le projet de remise en pâturage est relancé. Deux propriétaires de chevaux et de poneys souhaitent s'engager. Les premières clôtures vont être plantées en fin d'année avec l'appui de la cellule technique du Département du Jura pour l'accueil des animaux.

- Au Mont-Coq sur la commune de Champvans, le Grand Dole a accompagné la commune dans la maîtrise foncière du site, par l'achat d'une parcelle dont l'achat a été conclu en 2020. Le pâturage ovin engagé en 2019 est pérennisé. Des travaux de débroussaillage et de pose de clôtures avec l'appui de la cellule technique du Département du Jura début 2021 ont viabilisé trois parcs sur tout le site. Les parcs sont électrifiés et raccordés au réseau d'eau. Ovins, caprins et équins, des animaux appartenant à 3 propriétaires distincts engagés ensemble pour un co-pâturage tournant. Des commodats sont en préparation entre chacun des propriétaires des terrains (commune, Grand Dole) et les éleveurs.

- Au Mont-Roland et au Mont Joly, les aménagements pastoraux ont été améliorés pour une meilleure gestion (reprises des clôtures, cloisonnements, défrichements de nouvelles zones).

Parallèlement, le Grand Dole s'est appuyé sur l'étude d'interprétation des Espaces naturels sensibles des Monts Dolois pour engager leur valorisation pédagogique. Suite au concours photo 'L'Appel des Monts' en 2020, une exposition itinérante sur l'ENS a été conçue qui circulera dans le réseau des médiathèques du Grand Dole dès fin 2021.

Par ailleurs, un projet d'interprétation pluriannuel (2021-2023) a été conçu pour l'accueil du public et la valorisation des sites. Chaque site ENS sera valorisé par un panneau d'accueil et des médias thématiques de type panneaux et bornes pédagogiques.

Observatoire de la biodiversité

Le Grand Dole a élaboré en 2018 un dispositif d'animation sur la biodiversité auprès des communes qui comprend plusieurs volets : connaissances, mobilisation autour des enjeux de préservation, et mise en place d'actions en faveur de la biodiversité.

Testé avec succès sur la commune de Champdivers en 2018, le dispositif a permis dans un premier temps l'émergence d'un projet de création d'un verger municipal, qui a recueilli le soutien financier de la Région. L'expérimentation s'est poursuivie en 2019-2020 sur les communes de Tavaux, Authume et Saint-Aubin. Le dispositif d'animation sera étendu à la commune de Champvans en 2022.

La possibilité de poursuivre de ce dispositif sur d'autres communes du Grand Dole a été identifiée dans les orientations du CTEI et dans les projets du Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Portage de projets par les partenaires associatifs

Les appels à projet destinés aux associations qui œuvrent pour les espaces naturels se sont poursuivis en 2021. Les projets doivent être structurants et répondre aux enjeux de la Trame Verte et Bleue. Trois associations se sont engagées dans le dispositif : la Ligue de Protection des Oiseaux Bourgogne Franche-Comté (LPO BFC), Dole Environnement, et la Fédération des chasseurs du Jura.

En 2021 :

- la Ligue de Protection des Oiseaux BFC s'est chargée de l'animation du projet de restauration et de plantation de vergers dans le cadre du Plan régional de conservation de la Chevêche d'Athéna ;
- Dole Environnement s'est vu confié les projets suivants :
 - Résolution d'un point noir d'écrasement d'amphibiens sur la RD322 à Foucherans (action éco-citoyenne)
 - Inventaire participatif de secteurs d'écrasement de batraciens sur Damparis / Abergement la Ronce / Saint-Aubin / Tavaux / Foucherans
 - Actualisation de la connaissance du Crapaud calamite à Damparis / Tavaux
 - Plan de gestion participatif avec des écoles dans le cadre du CTEI de la CAGD ;

- Et la Fédération des Chasseurs du Jura s'est chargée de l'animation de la démarche Observatoire de la Biodiversité sur la commune de Saint-Aubin avec trois projets principaux :
 - Restauration de la mare de Virey (projet participatif),
 - Projet pédagogique à la mare de Virey avec des établissements scolaires,
 - Plantation de 300 mètres de haie sur une parcelle agricole.

Intervention des structures expertes régionales dans la cadre des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs

La préservation du patrimoine naturel du Grand Dole nécessite de :

- Mieux connaître son patrimoine et ses enjeux de conservation,
- Lutter contre les effets de la fragmentation des paysages et du réchauffement climatique sur la biodiversité et anticiper les enjeux d'aménagement du territoire,
- Informer le grand public, les gestionnaires, les aménageurs, des enjeux sur le territoire.

A ces fins, le Grand Dole mobilise depuis 2012 des structures régionales expertes au travers de conventions pluriannuelles d'objectifs respectivement avec le Conservatoire Botanique Observatoire régional des invertébrés de Franche-Comté (CBNFC-ORI) et la Ligue de Protection des Oiseaux Bourgogne Franche-Comté (LPO BFC).

En 2021, ces partenaires ont réalisé les actions suivantes :

- Participation au projet Observatoire de la biodiversité du Grand Dole sur la commune d'Authume,
- Actualisation de la connaissance des sites à Rainette verte,

Pour la LPO BFC, et

- Participation au projet Observatoire de la biodiversité en appui pour la synthèse des données,
- Compléter l'inventaire des habitats, de la flore et de l'entomofaune sauvages dans les forêts humides,
- Animation d'un réseau de correspondants de l'association mycologique et botanique doloise,

Pour le CBNFC-ORI.

Mise en œuvre du programme pluriannuel d'action Trame Bleue

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a transféré sa compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - GEMAPI au Syndicat Mixte Doubs Loue depuis le 1^{er} janvier 2020. A cet effet, le syndicat assure la gestion courante (et de crise) et les travaux de confortement des digues de protection présentes sur le territoire, ainsi que les travaux d'entretien et de restauration écologique des cours d'eau.

Sur la période 2020-2021, on retiendra :

- Finalisation des travaux de sécurisation de la digue de Champdivers sous mandat de l'Etat (1,2 M€)
- Restauration de la continuité écologique sur la Clauge au niveau des ponts de Goux (110 000 €)
- Restauration écologique du ruisseau de Falletans (210 000 €)
- Lancement des études sur la Raie des Moutelles et la Morte Saint-Philippe.



Travaux de sécurisation de la digue de Champdivers

Restauration de la continuité écologique de la Clauge

Accuse de réception en préfecture
039-200010650-20211028-11621-DE
Date de télétransmission : 02/11/2021
Date de réception préfecture : 02/11/2021

2. La gestion des surfaces Natura 2000 du territoire

Natura 2000 est un programme européen mis en place pour enrayer la perte de biodiversité. Sa singularité est de concilier la protection des milieux naturels, de la faune et de la flore avec les activités humaines. Le réseau Natura 2000 est formé de sites naturels d'exception répartis sur le territoire des 27 pays de l'Union Européenne. Au sein de chaque site, des mesures de gestion sont prises dans le but de préserver, restaurer voire améliorer l'état de conservation des habitats naturels, de la faune et la flore les plus remarquables.

Différents outils contractuels offrent la possibilité de s'impliquer dans une démarche de protection de la nature en contrepartie de compensations financières ou fiscales variables en fonction du niveau d'engagement.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est vu confier la gestion des sites de la Forêt de Chaux (22 161 hectares retenus dans le cadre du réseau Natura 2000) et du massif de la Serre (4 400 ha retenus).

La mission Natura 2000 portée par la CAGD est entièrement financée via le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Amélioration des connaissances

Chaque année, un programme d'études et de suivis scientifiques est établi afin de permettre un approfondissement des connaissances scientifiques sur les enjeux naturels des sites et de mieux prendre en compte et protéger la biodiversité lors de la mise en place de projets de territoire.

Etudes réalisées en 2021 sur le massif de la Serre :

- Inventaire des papillons de nuit en forêt communale de Montmirey-le-Château – commune de Brans (CBNFC-ORI)
- Connaissance et évolution des populations de raisin d'Amérique sur le massif de la Serre (Dole Environnement)
- Evaluation de la colonisation du raisin d'Amérique sur des secteurs non perturbés du massif de la Serre (Dole Environnement)

Etudes réalisées en 2021 sur le site de la forêt de Chaux :

- Suivi des nichoirs et gîtes pour chiroptères sous les aménagements hydrauliques de la Forêt de Chaux, dont une prospection ouverte au public (Dole Environnement)

Veille environnementale

Une veille environnementale est réalisée sur les sites afin de favoriser la bonne prise en compte des objectifs définis dans les Documents d'Objectifs. Par l'accompagnement des porteurs de projet, une expertise est apportée, des informations nécessaires et des conseils facilitant la mise en œuvre du régime d'évaluation environnementale ou d'incidences.

Dossiers traités en 2021 sur le site du Massif de la Serre :

- Note technique sur le projet d'amélioration de la desserte forestière par la création de routes empierrées accessibles aux grumiers et l'aménagement de places de retournement (consultation ONF)
- Participation au comité de suivi de la carrière de Moissey
- Veille au sujet du raisin d'Amérique (réunion de bilan des actions réalisées et à mener)
- Participation aux réflexions de déplacement des places de stationnement situées vers les carrières de meule (SIVOM du Massif de la Serre)
- Réponses aux sollicitations au sujet de la sécheresse et des coupes réalisées au niveau du sentier botanique de l'Ermitage
- Avis et suivi de coupe d'arbres pour l'entretien de clôtures sur la pelouse sèche du Routeau à Brans

Dossiers traités en 2021 sur le site de la Forêt de Chaux :

- Note technique sur le projet de déploiement de la fibre optique entre Saint-Vit et Quingey (consultation SOBECA)



Travaux de restauration de la Clauge

- Note technique pour l'implantation d'antennes de téléphonie mobile sur la commune de Courtefontaine - forêt communale de Fraisans (consultation : Société Free Mobile)
- Note technique et suivi du projet de restauration de la Clauge forestière en amont de la Vieille Loye - parties apicales et médianes de la Clauge (consultation DDT)
- Note technique sur la révision de l'aménagement forestier de la forêt communale de Champagne-sur-Loue (consultation : ONF)
- Note technique sur la révision de l'aménagement forestier de la forêt communale de Chissey-sur-Loue (consultation : ONF)
- Note technique sur la révision de l'aménagement forestier de la forêt communale d'Eclans-Nenon (consultation : ONF)
- Avis sur la manifestation sportive pédestre « Les 30 clochers » (consultation ACDTR)
- Avis sur la réhabilitation des passerelles sur la véloroute dite « Voie des Salines » (consultation CD39)
- Suivi projet préliminaire de restauration des Doulonnes (SMDL)

Contractualisation

La mise en place d'actions en faveur de la biodiversité dans les sites Natura 2000 prend la forme d'un engagement contractuel.

– Contrats forestiers

Des aides financières sont attribuées pour des actions de gestion et de préservation du milieu forestier (mise en place d'îlots de bois sénescents, préservation des arbres porteurs de microhabitats, etc.).

L'objectif est de créer une trame de vieux bois sur les deux massifs forestiers. En 2021, plusieurs communes se sont montrées intéressées et les projets ont été étudiés (une dans le massif de la Serre et deux en forêt de Chaux). Les réflexions devront être poursuivies et finalisées en 2022.



– Projet agro-environnemental et Climatique (PAEC) et Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)

Le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) et ses mesures (MAEC) ont pour objectif le maintien, voire le retour des pratiques agricoles favorables au bon état de conservation et à la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

L'année 2021 correspond à une nouvelle année de transition de la programmation du FEADER (programmation 2015-2020). En attendant la nouvelle programmation, un PAEC a été déposé en 2021 afin de renouveler les mesures contractualisées en 2015 et 2016 (renouvellement des contrats pour une durée de 1 an – mesures et surfaces égales).

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20211028-11621-DE
Date de télétransmission : 02/11/2021
Date de réception préfecture : 02/11/2021

Actions de communication et de sensibilisation

Animations sur le site du Massif de la Serre :

- Inventaire participatif des papillons de nuit en forêt communale de Montmirey-le-Château
- Inventaire participatif des arbres d'intérêts écologique (Jura Nature Environnement – JNE)
- Chantier écovolontaire – Réalisation de petits travaux de débroussaillage localisé sur la pelouse sèche de Cros de Bois - commune de Chevigny (Dole Environnement)
- Chantier écovolontaire – Réalisation de petits travaux d'aménagement pour valoriser des micro-milieus sur la pelouse sèche du Routeau - commune de Brans (JNE)
- Chantier écovolontaire – Restauration de mares dans le massif de la Serre (Dole Environnement)
- Sortie nature de restitution de l'étude « Les Oiseaux du site Natura 2000 » (EPA – Alain Joveniaux)
- Sortie nature « Le chant des oiseaux » adaptée aux personnes malvoyantes sur la commune d'Amange (LPO FC)
- Sortie nature de découverte des pelouses sèches du Routeau sur la commune de Brans (JNE)
- Sortie nature de découverte de la flore forestière du massif de la Serre (CBNFC-ORI)
- Sortie nature « Les chauves-souris du Château d'Amange » (CPEPESC)

Animations sur le site de la Forêt de Chaux :

- Inventaire participatif de prospection des nichoirs et gîtes à chauves-souris (Dole Environnement)
- Sortie nature « Les pics et autres oiseaux de la Forêt » sur la commune de Germigney (LPO BFC)
- Sortie nature de découverte des amphibiens en Forêt de Chaux (LPO BFC)
- Sortie nature crépusculaire d'observation de la faune (LPO BFC)
- Sortie nature pour la Nuit internationale de la chauve-souris à Liesle : ballade forestière à la rencontre des habitats où vivent les chauves-souris forestières (CPEPESC)

En raison des restrictions dues aux conditions sanitaires liées à la COVID-19, certaines animations ont été repoussées. C'est le cas par exemple des sorties devant être réalisées en soirée qui ont été repoussées après la suppression du couvre-feu (découverte des amphibiens, inventaire participatif des papillons de nuit et affût mammifère).

En plus de ces animations grand public, plusieurs actions ont été réalisées : interventions en milieu scolaire sur la thématique des amphibiens (école de Goux - classe de CM1-CM2) et du vieux bois (école d'Archelange - classe de GS-CP), création d'une séance d'animation à destination des scolaires (mallette pédagogique sur la thématique du vieux bois) et rédaction d'un article de vulgarisation de l'étude ornithologique dans le Bulletin Serre vivante.



Intervention scolaire sur la thématique du vieux bois

3. Qualité de l'Eau

Service Eau et Assainissement

Au 1er janvier 2020, et suite à la Loi NOTRe, du 7 août 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a repris la compétence Eau potable et Assainissement Collectif pour l'ensemble des communes. En matière d'eau potable, elle se substitue aux communes dans les structures et syndicats d'eau existants sur le territoire.

En matière d'assainissement, c'est la Communauté d'Agglomération qui exerce la compétence : un Schéma Directeur d'Assainissement est en cours sur l'ensemble des communes du Grand Dole. Ayant permis de réaliser un diagnostic de tous les réseaux existants et l'étude des travaux d'amélioration nécessaires, son objectif final est l'établissement d'un programme pluriannuel d'investissement et l'élaboration et/ou la mise à jour des plans de zonages d'assainissement sur toutes les communes du territoire.

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Ce service concerne les habitations non raccordées à un système d'assainissement collectif, soit sur le territoire un total de 2 800 constructions pour un équivalent de 6 365 habitants.

98% des installations sont considérées conformes, ou non conformes mais sans risque pour la salubrité publique.

Un programme d'animation incitant les propriétaires à la réhabilitation d'installations présentant un risque sanitaire ou pour absence d'installation se poursuit depuis 2015. 19 projets ont été financés en 2021, amenant le total de projets accompagnés et financés à 76 depuis le début du programme.

Un contrat d'animation spécifique a été mis en place sur la commune de Falletans pour 70 habitations en réhabilitation, en lien avec les travaux sur le ruisseau traversant le village. Celui-ci se poursuit jusqu'en mars 2023.

En 2021, le contrat de délégation de service public a été renouvelé pour une durée de 8 ans.

Préservation de la ressource en eau

Dans le but de faire des économies et de préserver la ressource, le Grand Dole encourage ses communes membres à mettre en place des systèmes de récupération d'eau de pluie quand cela est possible, pour utiliser cette eau dans l'arrosage des espaces verts et le lavage de la voirie au lieu de puiser de l'eau potable sur le réseau. La ville de Dole a par exemple installé en 2021 un second récupérateur d'eau raccordé aux toitures de son centre technique, avec une cuve de 120 mètres cube (soit un stockage jusqu'à 120 000 litres). Cette eau est ensuite utilisée par le service des espaces verts.

Pour préserver la ressource sur le territoire et favoriser le rechargement des nappes phréatiques souterraines, le Grand Dole encourage également dans le cadre de ses compétences d'urbanisme l'infiltration de l'eau de pluie à la parcelle, conformément aux nouvelles réglementations nationales.

III. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

1. Sensibilisation aux enjeux de développement durable dans les ALSH

En plus des animations proposées tout au long de l'année sur la préservation de la biodiversité, le Grand Dole a malgré la crise sanitaire poursuivi ses efforts de sensibilisation principalement à travers ses accueils de loisirs.

Placée sous le signe de la crise sanitaire, les projets et sorties ont été moins nombreux que d'habitude sur l'année 2020-2021 pour les Accueils de Loisir Sans Hébergement (ALSH) du Grand Dole, mais sans entacher la motivation et l'engagement des équipes qui ont continués à œuvrer pour sensibiliser enfants et agents à la protection de l'environnement et au développement durable.

- Limiter le gaspillage alimentaire et agir sur le tri des déchets

Le travail initié avec le CPIE en 2018 s'est poursuivi sur le gaspillage alimentaire. Le CPIE anime des réunions de formation à destination des agents pour les sensibiliser à la réduction des déchets sur le temps du repas. Les équipes de l'école de Romange et de Wilson-Rockefeller à Dole ont été accompagnées en 2021.

A Damparis et à Saint-Aubin, les équipes périscolaires travaillent avec les enfants pour que le tri des déchets et le compostage des déchets biodégradables deviennent un réflexe.

Pendant la crise sanitaire, les accueils de loisirs du Grand Dole ont été équipés de points de collecte pour les masques jetables usagés. Il s'agissait d'un partenariat avec une entreprise locale qui menait une expérience de recyclage et valorisation.

- Favoriser le réemploi

Sur les sites, les déchets deviennent des matériaux pour créer de nouveaux jeux et de nouvelles activités. A Saint-Aubin, après les cabanes végétales déjà réalisées, les enfants préparent des cabanes en palettes pour rendre le jardin encore plus agréable.

- Protéger la biodiversité en faisant découvrir aux enfants leur environnement immédiat

L'accueil de loisirs de Menotey a réalisé cette année un projet sur la biodiversité et la vie des abeilles en lien avec l'apiculteur du village. De janvier à juin, sur l'accueil de loisirs, le lundi soir était consacré à la découverte de la vie d'une abeille, des insectes communs en général. Une visite chez l'apiculteur a permis aux enfants de découvrir la récolte de miel sur place au cœur de leur village.

A Tavaux, les enfants disposent d'une malle nature, à emmener dans les bois ou dans les champs à côté de l'accueil pour observer leur environnement. Cet été, ils ont passé 15 jours à travailler sur la thématique des insectes, à les chasser, à les observer.

Pour les enfants de Saint Aubin, la forêt de Chaux est un immense terrain de jeux dans lequel ils randonnent régulièrement. Des randonnées, il y en a à chaque vacances : au départ de l'accueil de loisirs, ou dans les hauteurs du Jura.

- Promouvoir les mobilités douces

Les enfants accueillis à l'ALSH de Damparis vont au bois des Vernaux à vélo pour promouvoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture ou au bus et inciter les enfants à les utiliser.

- S'initier au jardin

A Parcey, les enfants se sont lancés dans la mise en place d'un jardin à côté de l'accueil. Celui de Damparis est créé depuis plusieurs années et le potager et les petits fruitiers font la fierté des enfants.

- Et si on faisait nous-même ?

Dans le but d'apprendre à faire ensemble et à construire, les enfants de Villette-lès-Dole ont fabriqués leurs propres jeux d'extérieur en bois, durables et fait maison, tandis qu'au Deschaux, pendant les vacances et les mercredis, les enfants ont l'occasion de cuisiner leur propre gâteau.

2. Permettre à tous les habitants du territoire l'usage des services de mobilité

Le Grand Dole souhaite diversifier les services de mobilité sur son territoire pour mieux répondre à la demande des usagers qui évolue constamment. Le réseau de transport TGD reste la base de ces services, mais est désormais complété par le service de location de vélo longue durée *VDole*, par une plateforme de covoiturage adossée à un programme de fidélité *GotooDole*, un service d'information voyageur temps réel, et par une nouvelle aire de covoiturage. Par ailleurs, l'aéroport de Dole Jura vient compléter l'offre de service en matière de mobilité proposée aux Grands Dolois.

Transports du Grand Dole (TGD)

Le réseau a fait l'objet d'adaptations successives depuis 2009. La Délégation de Service Public a été renouvelée en septembre 2016 avec un nouveau réseau. Le maillage du territoire permet un accès au service de tous les habitants grâce à la mise en place de plusieurs services complémentaires :

- Les lignes régulières urbaines,
- Les lignes régulières interurbaines,
- Les lignes interurbaines sur réservation,
- Le « Flexi job » ouvert de 4h30 à 7h00 et de 19h30 à 22h00,
- Le « Flexi PMR » qui a pour objectif de permettre un accès au système de transports en commun aux personnes à mobilité réduite,
- Les lignes Cœur de Ville : ces lignes existent depuis septembre 2016, à l'attention principalement des personnes âgées de Dole qui souhaitent se rendre en centre-ville.



Les services connexes ont été améliorés pour simplifier l'usage par les habitants du Grand Dole et inciter à l'usage des transports en commun :

- Des réservations possibles par Internet,
- Le renouvellement des abonnements sur le site Internet du réseau,
- Un système d'information voyageur aux principaux arrêts du réseau,
- Une alerte SMS en cas de dysfonctionnement sur le réseau.

La mise en accessibilité du réseau

Le Schéma Directeur d'Accessibilité du réseau a été approuvé en octobre 2015. Il prévoit que les véhicules soient accessibles aux personnes à mobilité réduite. Une attention particulière a été portée aux nouveaux véhicules lors du renouvellement du réseau. Les bus sont ainsi aujourd'hui tous accessibles, tout comme les cars circulant sur les lignes régulières ouvertes à tout public.

Les quais nécessitent également d'être aménagés. 58 ont été identifiés comme prioritaires et 50 d'entre eux doivent par conséquent faire l'objet de travaux pour répondre aux conditions d'accessibilité.

En 2021, les communes de Champdivers, Parcey, Saint-Aubin et Champvans sont concernées par la mise en accessibilité d'un quai.

Développer le covoiturage

Après l'aménagement d'une aire de covoiturage à Choisey en sortie d'autoroute en 2018, les réflexions sont engagées sur l'aménagement d'une aire de covoiturage à Authume, à la sortie de l'autoroute là aussi. Les études sont en cours de finalisation et les travaux débuteront en 2022.

L'Agglomération a également délibéré pour aménager par la suite une troisième aire de covoiturage sur la commune de Lavans-Lès-Dole.

Aéroport Dole Jura

L'aéroport Dole Jura, basé à Tavaux, idéalement situé au cœur de la Région Bourgogne Franche-Comté, assure un rôle de plateforme régionale pour l'activité de transport commercial de passagers à destination des pays européens et méditerranéens. Le Grand Dole est partie prenante dans cet équipement qui contribue à la mobilité des habitants du territoire et plus largement des bassins de vie de Dijon et Besançon. L'aéroport contribue également au développement d'activités connexes grâce à l'espace économique Aéroport du Grand Dole, ainsi qu'au rayonnement du territoire.

L'année 2020 a été marquée au plan national et international par une diminution historique du trafic aérien, qui a impacté directement la plateforme de Dole-Jura (absence de vols charter, diminution des vols réguliers, reprise des vols pour le Maroc en novembre, etc.).

En 2021, le trafic n'est pas revenu à ses niveaux d'avant crise sanitaire, avec un troisième confinement au printemps, mais a connu un rebond durant l'été grâce à un assouplissement des mesures suite à l'avancée de la vaccination, avec par exemple +159 % de passagers au mois de juillet entre 2020 et 2021. Au 31 août 2021, on comptabilisait un cumul de 32 067 passagers commerciaux depuis le 1^{er} janvier de la même année, contre environ 25 000 à la même date l'an passé (plus de 70 000 en 2019).

Les mouvements d'aviation générale (aéroclubs, aviation d'affaire, entraînements) sont également en hausse au 31/08/2021 par rapport à l'année 2020.

La plateforme de Dole-Jura a accueilli pendant cette crise sanitaire plusieurs vols sanitaires pour évacuer des patients vers d'autres régions.

3. Mise en place de schémas et de planifications

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) depuis le 18 décembre 2019. Il constitue un socle commun pour la politique d'aménagement de l'espace en posant les grands principes en matière d'organisation de l'espace communautaire. Il encadre les ambitions du territoire en matière de développement économique et résidentiel en apportant une cohérence à l'échelle de 47 communes.

Le PLUi a facilité une meilleure connaissance partagée du territoire du Grand Dole. C'est un atout pour positionner l'intercommunalité dans des échelles géographiques supérieures et notamment en perspective d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) pour lequel des réflexions sont engagées avec des intercommunalités voisines du Grand Dole.

A une échelle plus large, l'année 2021 est marquée par la mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalités des Territoires (SRADDET) de Bourgogne-Franche-Comté adopté le 16 septembre 2020. Il traduit des objectifs majeurs d'économie de consommation foncière réaffirmés par la loi Climat et Résilience promulguée le 24 août 2021.

Parallèlement au PLUi, le Plan de Sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) pour le centre ancien de Dole est en révision depuis 2018. C'est le document d'urbanisme qui régit le Site Patrimonial Remarquable. Le futur document permettra une adaptation du cœur historique aux modes de vie contemporains tout en préservant ses qualités architecturales et urbaines ; la réduction de la vacance commerciale et de la vacance dans l'habitat permettra aussi la limitation de l'étalement urbain.

Le travail d'état des lieux général est en cours depuis 2019 avec un inventaire des espaces ouverts (cours, jardins, espaces publics) et surtout l'inventaire de chaque immeuble (visites d'immeubles, rédaction des fiches, numérisation...).

Sur le volet habitat, le Programme Local de l'Habitat a été adopté définitivement le 19 septembre 2019. La déclinaison opérationnelle du programme d'actions va pouvoir être mise en œuvre avec les objectifs suivants :

- Agir sur le parc existant : lutte contre la vacance, restructuration du parc obsolète ;
- Modérer les objectifs de construction, en lien avec le PLUi ;
- Maintenir le taux de logement social à 16 % du parc de résidences principales.

Le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) a été relancé en 2021. La phase réglementaire s'achève, marqué par un temps fort en juin lors de la tenue de réunions de concertation. Le projet de RLPi devrait être arrêté fin 2021 pour une entrée en vigueur courant 2022. Il complétera les règles nationales régulant les publicités et les enseignes pour mieux préserver les paysages urbains et naturels, tout en tenant compte des activités existantes.



Réunion de concertation sur le Règlement Local de Publicité Intercommunale

La finalité de toutes ces démarches est de définir un projet de territoire cohérent à l'échelle du Grand Dole en prenant en compte sa place dans la nouvelle grande région. Il s'agira d'articuler les différents enjeux de l'urbanisation avec l'habitat, la mobilité, le développement économique, la préservation de l'environnement, du cadre de vie et du paysage.

4. Une prise en compte de chaque territoire

Conférence des Maires

La Conférence des Maires rassemble l'ensemble des Maires des communes composant l'Agglomération, les Maires délégués des communes associées et l'ensemble des membres du Bureau Communautaire.

Cette Conférence des Maires a un rôle consultatif. Elle donne son avis sur les orientations budgétaires proposées par le Président de la Communauté d'Agglomération, avant le vote des conseillers communautaires. Elle est aussi amenée à se prononcer sur les dossiers importants de la Communauté d'Agglomération.

Conférences des Secrétaires de Mairie

La Conférence des Secrétaires de Mairie est une instance d'information, d'échanges et de partage d'expérience qui a pour objectif de faciliter la mise en œuvre des politiques intercommunales et leur articulation avec les politiques communales.

En 2021, cette instance s'est réunie 3 fois ; les sujets évoqués ont été nombreux : Pacte Territorial 2020-2026 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, groupement de commandes permanent « Club Acheteurs », dématérialisation des autorisations d'urbanisme, création de services communs, dématérialisation de la commande publique et rappel des procédures liées aux marchés publics, nouveau règlement des Fonds de Concours, rappel des procédures de demande de subventions, etc.

Mise en place de commissions communautaires

La Communauté d'Agglomération est administrée par un conseil communautaire, composé de 84 délégués issus des communes membres, élus au suffrage universel direct. La représentativité proposée assure une répartition démocratique équitable, dans le respect de la diversité des 47 communes membres.

En parallèle, 10 commissions internes ont été créées, placées chacune sous la responsabilité d'un vice-président et/ou d'un membre du bureau délégué :

1. Commission aménagement, urbanisme et habitat, politique de la ville
2. Commission développement économique, CTEI, commerce et économie sociale et solidaire
3. Commission affaires générales
4. Commission enfance-jeunesse
5. Commission transition écologique, biodiversité, déchets et environnement

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20211028-11621-DE
Date de télétransmission : 02/11/2021
Date de réception préfecture : 02/11/2021

6. Commission mobilités
7. Commission services aux communes, coopérations intercommunales, commande publique
8. Commission attractivité du territoire, tourisme, politiques contractuelles, sports
9. Commission travaux, eau, assainissement, bâtiments
10. Commission actions culturelles, évènementiel et vie associative

Chacune composée d'entre 30 et 50 membres, parmi les 645 élus municipaux du territoire, ces commissions favorisent la prise en compte de chaque commune et de ses spécificités propres dans les politiques publiques communautaires. Leur rôle est d'étudier les projets importants portés par le Grand Dole.

Le projet de territoire 2020-2026 a été entièrement co-construit sur les échanges et avis de ces différentes commissions.

5. Schéma de mutualisation

Le nouveau schéma de mutualisation des services 2021-2026 a été élaboré dans le cadre d'une approche participative. Les nouvelles actions proposées sont issues des réflexions menées au sein des ateliers de territoire dans les différentes commissions communautaires citées ci-dessus, organisés entre le mois de février et le mois de mai 2021. L'ensemble des idées formulées à cette occasion ont permis de faire ressortir 9 actions prioritaires à développer sur le nouveau mandat, de nature à renforcer les liens entre les communes et l'intercommunalité et à sécuriser et accompagner les communes dans la mise en œuvre opérationnelle de leurs projets. Les 9 actions inscrites sont les suivantes :

1. Mise en place d'une cellule d'expertise technique pour les communes
2. Création et développement d'un réseau d'échanges entre les agents territoriaux du Grand Dole
3. Mise en commun et partage de matériel technique
4. Optimisation des achats
5. Développement d'un service de prévention et santé au travail
6. Poursuite du développement du service de remplacement des agents communaux
7. Renforcement de l'ingénierie sur le territoire (création de services communs)
8. Organisation des ateliers numériques dans les communes à destination des habitants
9. Développement d'une expertise informatique et numérique pour les communes

6. Renforcer les solidarités territoriales

Conseil et soutien aux financements des projets communaux

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole participe aux financements des projets d'investissement de ses communes membres grâce à la mise en place d'un dispositif de fonds de concours, depuis 2018. En 2021, les modalités de ce fonds de concours ont été modifiées et deux nouveaux fonds de concours ont été créés.

Il existe ainsi désormais trois fonds de concours :

- 1/ Le fonds de concours pour les projets d'intérêt communautaire
- 2/ Le fonds de concours pour les projets intercommunaux de secteur
- 3/ Le fonds de concours pour les projets communaux

Les fonds de concours pour les projets d'intérêt communautaire et les projets intercommunaux de secteur sont ouverts à toutes les communes du territoire, tandis que le fonds de concours pour les projets communaux s'adresse aux communes dont les ressources par habitant sont égales ou inférieures à 500 €.

Le taux d'intervention de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sera déterminé en fonction de la nature du projet proposé, de sa pertinence au regard des actions inscrites dans le Projet de Territoire 2020-2026, et de son impact sur les enjeux de transition écologique.

Géré par les services du Grand Dole, ce dispositif permet également de faire remonter l'information des communes à l'intercommunalité, qui peut alors proposer ses services d'accompagnement et de conseils techniques aux communes sur les différents projets.

Pays Dolois – Pays de Pasteur

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'inscrit dans plusieurs réseaux, à différentes échelles, afin de permettre un travail avec d'autres collectivités sur des problématiques communes.

A l'échelle locale, le Grand Dole est membre du **Pays Dolois – Pays de Pasteur** aux côtés des Communautés de Communes de la Plaine Jurassienne, de Jura Nord et du Val d'Amour.

Le Pays est l'échelle de contractualisation de la Région pour le contrat "Cap Territoire", pour lequel la Région Bourgogne Franche-Comté et le Pays Dolois – Pays de Pasteur ont choisi comme fil directeur « l'accueil et l'attractivité ».

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, les travaux concernant le Contrat Local de Santé (CLS) dont le Pays Dolois a la charge ont été interrompus, à la demande de l'Agence régionale de Santé (ARS). Ils redémarreront à partir de janvier 2022, avec notamment la mise en œuvre du plan d'action.

Le Pays Dolois est également chargé de mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial détaillé dans la dernière partie de ce document.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a décidé de s'appuyer sur le Pays Dolois – Pays de Pasteur pour mettre en place un conseil de développement, en application des dispositions de l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil de développement est une instance participative et innovante, permettant la participation citoyenne et la concertation sur les enjeux d'aménagement et de développement durable de l'Agglomération.

En 2021, le conseil de développement du Pays Dolois-Pays de Pasteur a notamment été saisi pour donner un avis sur le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté

A l'échelle Régionale, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est membre du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté qui regroupe également les Communautés d'Agglomération ou de Communes de Lons, Besançon, Pontarlier, Vesoul et Morteau. Il s'agit d'un syndicat mixte qui a pour but de porter des projets de réflexion et opérationnels dans les domaines suivants : aménagement/environnement, culture, tourisme, développement économique, aménagement numérique, santé et transport/mobilité.

Ainsi, par exemple, le Pôle Métropolitain Centre-Franche-Comté a porté et soutenu depuis 2019 le projet communautaire de réhabilitation de l'ancienne salle de spectacle du CE Solvay en ludothèque, complété par la construction d'un nouvel ALSH adossé. Ce partenariat nous a ainsi permis de recevoir des financements européens pour la création de l'Antre Jeux et de l'Escapade, aujourd'hui ouverts sur la commune de Tavaux.

IV. L'épanouissement de tous les êtres humains

1. Emploi et insertion par l'activité économique

L'exercice de la compétence en matière de développement économique du Grand Dole porte également sur l'insertion par l'activité économique.

La programmation annuelle Emploi-Insertion du Grand Dole permet de soutenir des parcours individuels réalisés dans les Structures d'Insertion par l'Activité Economique présentes dans le Grand Dole : Indibat, ALCG, Coop'agir, Sinéo, Jura Services, GEIQ Industries, ASMH, Régie de Quartier, Tempo, Agate Paysages, les Loisirs Populaires Dolois, la Roue de Secours, le Café Contact...

En complément, un soutien financier spécifique est accordé à la Mission Locale Dole-Revermont pour son action en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes (85 000 € en 2021).

Ces interventions ont pu être maintenues durant l'année 2021, dans un contexte économique particulièrement dégradé.

2. Accompagner le secteur touristique pour une meilleure attractivité du territoire

Développement de l'activité fluviale et terrestre

Dole, par sa situation géographique et ses atouts, a le potentiel pour devenir plus qu'une petite étape de passage pour les plaisanciers. En développant son site de plaisance, par l'extension de son périmètre et par l'amélioration des services proposés, la ville de Dole pourrait attirer plus de plaisanciers sur des périodes plus longues, en ayant les arguments pour retenir les bateaux à quai.

Une étude de développement du tourisme fluvial à Dole, du schéma des occupations fluviales (Canal Charles QUINT, Port, Aménagement Rive Gauche) et de la faisabilité des aménagements fluviaux futurs pour le stationnement des bateaux a démarré fin mars 2021. Le projet d'aménagement est en cours de chiffrage, des scénarii à plus ou moins court terme sont à l'étude.

Cette étude s'inscrit également dans le cadre du Contrat de Canal du Rhône au Rhin, porté par le Grand Dole. Véritable outil de contractualisation stratégique, initié par la Région, le Contrat de Canal permettra, d'ici 2025, le développement d'équipements et d'aménagements ainsi que d'activités fluviales et fluvestres sur la voie d'eau et le long de l'Eurovéloroute 6 qui traverse aujourd'hui le territoire.



Port de plaisance de Dole

3. Œuvrer pour la santé

Contrat Local de Santé – Pays Dolois

Le Pays Dolois s'est lancé en 2018 dans la mise en place d'un Contrat Local de Santé (CLS) à l'échelle de son territoire, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Cinq axes stratégiques ont été validés dès 2019 :

- Développer l'offre de soins de premier recours et de spécialistes,
- Créer des environnements favorables pour l'accès aux soins et la prévention en santé,
- Conforter les actions de prévention et promotion en santé,
- Renforcer la coordination des partenaires dans l'accompagnement des plus fragiles et la sécurisation des parcours,
- Agir sur l'environnement dans le but d'améliorer la santé des habitants.

Malheureusement, les travaux ont été interrompus à la demande de l'Agence régionale de Santé (ARS) en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19 ; les travaux redémarreront à partir de janvier 2022, avec notamment la mise en place des actions.

Plusieurs actions du Contrat Local de Santé sont en grande cohérence avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) que mène le Pays Dolois, en particulier la sensibilisation des consommateurs, notamment les enfants, aux enjeux alimentaires. Les interactions entre les deux démarches seront recherchées et encouragées.

Qualité de l'air

- Convention de partenariat avec ATMO Bourgogne-Franche-Comté

La surveillance de la qualité de l'air est assurée à l'échelle de la région par la fédération ATMO BFC depuis 2009. Sur le territoire du Grand Dole, quatre stations de mesure sont présentes, dont trois en relation directe avec les émissions de polluants d'origine industrielle (Tavaux, Damparis et Chatenois), et la dernière se trouve à Dole qui concentre la majorité des habitants et activités du territoire.

Une convention de partenariat relie ATMO BFC au Grand Dole : les données de polluants atmosphériques classiques (particules fines, ozone, oxydes d'azote, etc.) sont ainsi accessibles sur une plate-forme en ligne. Des études ponctuelles peuvent également être demandées selon les besoins, et ATMO peut intervenir dans les écoles pour réaliser des sessions de sensibilisation sur la qualité de l'air.

- Campagne de lutte contre l'Ambroisie

Le Grand Dole est en convention avec la FREDON Bourgogne Franche-Comté pour l'animation du réseau des référents communaux dans la lutte contre l'Ambroisie, qui est une plante exotique envahissante à haut risque allergisant.

Des réunions de formation des référents ont été organisées à Foucherans et Choisey en juin 2021, et un site internet est disponible pour le suivi des alertes ambroisie : <https://signalement-ambroisie.atlasante.fr/>

L'agence ATMO BFC vient compléter cette action avec le relevé des pollens d'ambroisie, fortement allergisants, sur le territoire.

4. Soutenir l'offre sportive

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est donnée pour mission de permettre à l'ensemble de ses habitants un accès à de grands équipements sportifs et à des spectacles sportifs organisés sur le territoire grâce à son soutien financier.

Un état des lieux a été réalisé afin de connaître le nombre et la nature des équipements sur le territoire et leur implantation, identifier les espaces en manque d'installations sportives et envisager les solutions de développement. On dénombre sur le territoire :

- 180 équipements sportifs
- 235 espaces de pratique
- Tous les sports dits "traditionnels" sont pratiqués
- Plus de 45 disciplines exercées

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20211028-11621-DE
Date de télétransmission : 02/11/2021
Date de réception préfecture : 02/11/2021

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a retenu cinq types d'installations sportives qu'il faudrait retrouver dans chaque bassin de vie afin de garantir un accès aux pratiques sportives, à tous et à toutes, en limitant les déplacements inconsidérés, facteurs d'exclusion et de discrimination, générateurs de charges supplémentaire et de dégradation de qualité de vie pour les familles. Ces installations sont :

- Terrain de grands jeux
- Court de tennis
- Salle multisports
- Salle d'arts martiaux
- Salle de gymnastique volontaire/ danse

Suite à cette étude plusieurs perspectives sont envisagées pour les prochaines années parmi lesquelles la rénovation d'équipements existants ou leur évolution en fonction des besoins (multifonctionnalités, ouverture au public et aux familles), ou encore la construction de nouveaux équipements (espace sportif couvert secteur nord/est mais aussi secteur centre, piscine couverte pour utilisation clubs et loisirs, aménagement des espaces naturels).

Forts de ces conclusions, les efforts entrepris par le Grand Dole se conjuguent sur plusieurs années.

Suite à la construction d'une salle multisports communautaire à Saint-Aubin, et à la reprise de gestion des terrains en herbe de certaines communes par le Grand Dole, l'intercommunalité a mené à bien un projet de nouveau complexe aquatique et sportif d'intérêt communautaire à Dole.

Ouvert depuis le début de l'année, mais officiellement inauguré en Octobre 2021, le nouvel espace Pierre Talagrand est un équipement sportif innovant et unique dans la région. Il répond aux besoins des associations, des clubs, des scolaires et aussi du grand public. Ce projet a permis de doubler la surface totale de l'équipement pré-existant et ainsi proposer 10 000 m², répartis sur 4 niveaux, pour combler sportifs et adeptes de loisirs-détente

L'espace Pierre Talagrand a été retenu comme centre d'entraînement pour les Jeux Olympiques de 2024 pour les activités handball, badminton et triathlon.

Accompagnement de la reprise sportive

Une Maison Sport Santé labellisée a été ouverte dans les locaux des vestiaires de Crissey. Ouverte à tous les habitants du territoire du Grand Dole, elle a pour rôle d'accompagner le public éloigné de la pratique sportive vers une reprise adaptée à leurs besoins et à leurs envies.

Animations sportives

Un dispositif à destination des enfants de 8 à 12 ans du Grand Dole est décliné au travers de séances d'animations sportives extra-scolaires pendant les vacances. Il s'agit à travers ces séances de redonner le goût de la pratique d'une activité physique aux enfants, quelle qu'en soit la forme et leur transmettre des notions accessibles de nutrition suivant les recommandations du Plan Nationale de Nutrition Santé (PNNS).

Un autre dispositif a été mis en place en 2020 et s'est poursuivi en 2021 avec l'organisation de séances de Gateball (variante du croquet) pour les seniors du territoire.

Mise en œuvre d'un réseau de sentiers de randonnées pédestre et de boucles VTT



Installation d'un panneau relais d'information randonnée à Parcey

A la suite de l'aboutissement du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée - PDIPR du Grand Dole qui s'est concrétisé par le balisage et la réalisation d'une signalétique directionnelle dédiée de 230 km de sentiers de randonnée pédestre et de 15 boucles VTT sur le territoire du Grand Dole, l'édition d'un cartoguide de randonnée en 2020, l'action se poursuit avec la conception et la pose de 4 panneaux Relais d'Information Randonnée en 2021.

En mai 2021 s'est également tenue une réunion de la Colorando, réunissant les élus et les acteurs des sports de plein air du territoire pour présenter la fin des travaux et engager la réflexion sur le déploiement de nouveaux sentiers et de nouvelles pratiques (VTT à

assistance électrique, trail).

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20211028-11621-DE
Date de télétransmission : 02/11/2021
Date de réception préfecture : 02/11/2021

5. Soutenir l'offre culturelle

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole œuvre depuis 2012 dans le domaine de la lecture publique et du patrimoine écrit. Grâce à ses 7 établissements, ses 7 bibliothèques associées et ses 15 points lectures qui maillent le territoire, le service soutient au quotidien l'ensemble des objectifs de développement durable par :

- la mise à disposition d'un réseau de points d'accès ;
- la réduction des inégalités dans l'accès à l'information et à la culture ;
- la promotion de l'alphabétisation universelle, y compris la maîtrise du numérique, des médias et de l'information ;
- la réduction de la fracture numérique par l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

L'axe de développement principal "élargir les accès à la lecture publique" emprunte plusieurs voies, parmi lesquelles, ont été privilégiées :

- L'enrichissement permanent de la bibliothèque numérique d'œuvres contemporaines, accessible 7 jours sur 7, à distance (PNB : Prêt Numérique en Bibliothèque). L'accès à des milliers d'ebooks : romans, livres lus, mangas, BD, livres pour enfants... a été largement facilité pendant et à la suite des différents confinements. Et les actions de formation des usagers se poursuivent, dans les bibliothèques et sur rendez-vous au domicile même des abonnés. Le partenariat avec la médiathèque départementale complète ce dispositif en donnant accès à l'offre *JuMel*, soit : encore plus de livres numériques, magazines numériques, musique en ligne, films en VOD et des cours en ligne.
- La refonte du site web, plus simple d'utilisation, offre de nombreux avantages : un nouvel affichage plus clair et fonctionnel, une navigation intuitive adaptée à la consultation sur ordinateur, tablette et smartphone, davantage de conseils pour choisir ses documents et un accès aux nouveautés dès la page d'accueil, plus de fonctionnalités depuis son compte abonné et plus d'infos pratiques sur l'ensemble des bibliothèques.



<https://mediatheques.grand-dole.fr/>

- L'installation d'automates dans les trois plus grandes structures du réseau afin de diminuer les temps d'attente (transaction de prêt et retour plus rapide), d'apporter plus de confidentialité et d'autonomie aux usagers et de permettre au personnel d'être plus disponible pour renseigner, orienter, conseiller ou encore faire de la médiation (notamment numérique).
- La mise à disposition d'espaces de travail équipés d'ordinateurs et d'imprimantes et l'accompagnement des bibliothécaires pour faciliter leur utilisation.
- Le service de commande et réservation de documents : dans le catalogue en ligne, il est possible de réserver des documents empruntés par d'autres abonnés, ou disponibles en rayon. Les usagers sont informés de leur disponibilité par courriel et peuvent alors récupérer leur commande dans la médiathèque de leur choix, sur rendez-vous s'ils le souhaitent. Ils peuvent aussi réserver des documents ou bénéficier de conseils par téléphone (au 03 84 69 01 50), du mardi au samedi de 14h à 18h.
- La mise en place d'un service de portage à domicile : en collaboration avec les bibliothécaires, une équipe de bénévoles apporte les documents au domicile des personnes qui rencontrent des difficultés pour se déplacer (éloignement, handicap physique, immobilisation temporaire, etc.).
- La programmation d'animations sur le thème de la biodiversité présente sur le territoire, en partenariat avec des acteurs locaux :

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20211028-11621-DE
Date de télétransmission : 02/11/2021
Date de réception préfecture : 02/11/2021

- Notamment la réalisation d'un court métrage avec la participation d'une classe de la filière DNMade du Lycée Jacques Duhamel, du service Environnement du Grand Dole, ainsi que de l'association Dole Environnement ;
- L'accueil d'auteurs comme François Roussel et Isabelle Collombat ;
- Et l'installation d'une exposition sur les insectes "Enquête d'insectes" : pour mieux comprendre la biodiversité, l'importance de préserver les espèces et leur environnement, à destination du jeune public, des familles et des scolaires.

V. La transition vers une économie circulaire

1. Valorisation des commerces de proximité

Les actions de développement durable menées dans le cadre de la politique en faveur du maintien des commerces de proximité

En matière de développement commercial, l'objectif principal est de limiter les déplacements de consommation et de favoriser la consommation de produits en filière courte. La politique "développement durable" du territoire s'exprime ainsi par le biais de plusieurs dispositifs :

Achetez à Dole

La plateforme de vente en ligne est une réponse positive et nécessaire à la crise sanitaire, avec en 2021 plus de 180 commerçants adhérents à la plateforme. Toutefois, une réflexion est menée quant à son évolution. L'objectif étant de permettre aux commerçants, artisans, producteurs et restaurateurs de pouvoir mieux se faire connaître à travers Achetez à Dole. Ainsi, l'Office de Commerce et de l'Artisanat du Grand Dole travaille à la mise en place d'un annuaire pouvant présenter la richesse du tissu économique grand-dolois et permettre aux usagers de trouver facilement le service ou le produit qu'ils recherchent. Ceci dans un but d'éviter les déplacements des grand-dolois sur d'autres territoires par manque de connaissance du tissu commercial local.

KDOLE

Après une année 2020 exceptionnelle, avec plus de 340 000 € de chèques cadeaux locaux K'DOLE consommés chez les commerçants, artisans et restaurants locaux adhérents, l'objectif de 2021 était de poursuivre ce développement. Ainsi, afin de faire davantage connaître ces chèques cadeaux auprès des particuliers, et ainsi favoriser le circuit court et l'achat local, des coffrets cadeaux sont en cours de création et seront disponibles à la vente dans plusieurs points de ventes à l'échelle du Grand Dole.

Cœur de Ville

Le bilan des ouvertures et fermetures de commerces sur le centre-ville est encore positif en 2021, ce qui indique que le taux de vacance commerciale poursuit sa diminution et ce malgré la crise sanitaire.

Les boutiques éphémères de l'été et de Noël ont été renouvelées. Le dispositif des pépinières commerciales s'est poursuivi avec six pépinières accompagnées en 2021.

2. Projet Alimentaire Territorial

Le Pays est l'échelle de contractualisation de la Région pour le contrat "Cap Territoire", pour lequel la Région Bourgogne Franche-Comté et le Pays Dolois – Pays de Pasteur ont choisi comme fil directeur « l'accueil et l'attractivité ». Par ailleurs, en 2021, le Pays Dolois – Pays de Pasteur a continué à travailler sur la mise en place d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT) ; dans ce cadre, il s'est porté candidat pour la labellisation « PAT en émergence » et s'est vu attribué cette labellisation en juillet 2021. Les 3 axes du PAT qui ont été validés par le Pays Dolois – Pays de Pasteur lors de son Assemblée Générale du 26 février 2021 sont les suivants :

1. Mettre en relation les acteurs locaux, du producteur au consommateur
2. Accompagner le développement des productions locales
3. Agir pour une approche sociale et solidaire de l'alimentation

Parallèlement au PAT du Pays Dolois, un travail a été initié par la chambre agriculture du Jura et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) dans le cadre d'un inter-PAT, regroupant le Pays Dolois, le Pays Lédonien, Cœur du Jura et le Parc naturel régional du Haut-Jura. Le but de cette action est de pouvoir mettre en commun les différentes ressources de chaque territoire et de définir une feuille de route commune qui viendrait en complémentarité du PAT propre à chaque territoire.

3. La Restauration scolaire

Depuis le 1er septembre 2017, la compétence de la restauration scolaire a été reprise par l'intercommunalité. Six prestataires assurent la confection et/ou livraison des repas à destination des restaurants scolaires du territoire du Grand Dole. Parmi ceux-là, le syndicat mixte de la Grande Tablée livre aujourd'hui 27 restaurants scolaires.

Le syndicat mixte de la Grande Tablée

La Grande Tablée a produit 265 383 repas à destination des enfants en période scolaire et pendant les vacances (Fermeture des écoles et ALSH pour confinement du 6 au 23 avril). Le syndicat mixte prépare les repas des restaurants scolaires d'Authume, Brevans, Champvans, Choisey, Damparis, Le Deschaux, Foucherans, Menotey, Parcey, Romange, Rochefort sur Nenon, Sampans, Tavaux, Villette les Dole et les 10 restaurants dolois. Depuis la rentrée scolaire 2021, le restaurant scolaire de Saint-Aubin est également fourni par la Grande Tablée.

La Grande Tablée favorise les circuits courts avec un apport en termes de volume d'achat de plus de 26% de produits locaux, 5% de produits sous signe de qualité (labels) et plus de 20% de produits bio.

Parmi ces produits, nous pouvons citer :

- Les yaourts proviennent de l'ENIL Bio de Poligny et de la Mamellerie à Grozon,
- Les fromages, Comté, Morbier sont issus de la fromagerie de Chevigny,
- Les viandes de bœuf, de veau et de porc sont en provenance du Jura,
- Les légumes frais et bio sont produits en partie à Rahon, Perrière sur Saône et Auxonne,
- Les légumes sont ensuite traités par la légumerie bio de Lons-le-Saunier notamment les crudités,
- Les lentilles et les pois chiches utilisés dans les menus végétariens proviennent de Champdivers,
- Le pain est confectionné par six artisans boulangers locaux, situés dans certaines communes accueillant un restaurant scolaire,
- Le pain complet bio servi tous les jeudis est fabriqué à la Chapelle-sur-Furieuse à partir de farine bio issu de blés cultivés en Côte d'or.

La politique de développement de la Grande Tablée est de produire un maximum de préparations fait maison avec des produits frais et locaux, favorisant une provenance permettant une traçabilité sans équivoque. Conformément à la loi Egalim, le syndicat propose également une fois par semaine des repas végétariens, essentiellement des recettes maison à partir de produits bio.



Repas complet et équilibré servi aux enfants

– Economies d'énergie

Avec la réfection des locaux, la Grande Tablée a fait l'acquisition d'un optimiseur de puissance électrique qui permet de réaliser des économies d'énergie significatives, notamment au niveau de la chaîne du froid. Plusieurs chambres froides sont branchées sur l'optimiseur de puissance qui régule la température en fonction de la demande. La consommation électrique n'est pas constante et elle s'adapte aux besoins permettant ainsi une meilleure gestion.



Pesée des préparations à la cuisine centrale

– Lutte contre le gaspillage alimentaire à la cuisine centrale

Depuis 2018, une convention de dons a été signée avec l'association des restos du cœur, qui permet de donner à l'association des barquettes qui n'ont pas été consommées (en cas de fermeture de classe pour cas de covid par exemple).

La loi EGALIM oblige les collectivités à évaluer les quantités de nourriture gaspillées. Ce travail a été mené par l'apprentie qualité de la Grande Tablée au premier semestre 2021 et a permis de mesurer que le volume de matières premières traité par an est de 355 tonnes soit 30 tonnes par mois et que le pourcentage de perte est de 0,4 % soit 120kg /mois. De nouvelles procédures ont été mises en place pour sensibiliser l'ensemble des agents et encore réduire de gaspillage telle que la pesée systématique des préparations.

– Compostage des déchets de préparation

Des composteurs sont installés à côté de la cuisine centrale de la Grande Tablée. Gérés par la régie de quartier des Mesnils-Pasteur, le compostage des épluchures de fruits et légumes utilisés dans la préparation des repas permet la valorisation in situ de ces déchets. Le compost mature est ensuite utilisé sur les jardins familiaux à deux pas de la cuisine.

– Lutte contre le gaspillage alimentaire sur les sites de restauration

Un travail en collaboration avec le CPIE de la Bresse du Jura a également été engagé, permettant aux différents corps de métiers (agents de la Grande Tablée, animateurs et agents de restauration) de mieux appréhender les contraintes de travail de chacun, de mieux se connaître, et de réfléchir ensemble à une organisation de qualité respectueuse des enfants mais aussi de l'environnement.

La première phase de formation a été mise en place durant l'année 2018, et en 2019 les sites d'Authume, Brevans et Menotey ont été sites pilotes afin d'aller plus loin dans le projet. Un outil démultipliable a ensuite été mis en place sur les sites de Romange et Rockefeller. Mais l'expérimentation a été stoppée par la crise sanitaire. Cet accompagnement sur les multisites d'Authume permet d'identifier les volumes gaspillés et sert de site de référence à la Grande Tablée. La démarche vise à mettre en place un protocole de pesées simples, ajusté au territoire et à l'organisation de la Grande Tablée. La dernière phase de formation permettra également la mise en place d'un programme pédagogique qui servira aux animateurs en vue d'une réduction du gaspillage alimentaire. Ce programme doit reprendre pendant l'année 2021-2022.

Dans ce cadre et grâce à cette première expérimentation, des grammages différenciés pour les maternelles et les primaires ont été mis en place par la Grande Tablée pour toutes les écoles en janvier 2021. Ces quantités correspondent aux besoins nutritionnels de chaque classe d'âge et permettent de diminuer le reste assiette.

– Recyclage des barquettes

Pour le conditionnement et le transport, la Grande Tablée utilise des barquettes en polypropylène : elles sont actuellement recyclables sur les sites de restauration satellites. Des recherches de solution sont en cours pour permettre une alternative au polypropylène, matériau qui sera interdit pour la remise en température des plats à compter de 2025.

– Objectif de réduction des emballages

Depuis la rentrée 2020, la Grande Tablée s'est attaquée à diminuer les emballages et à viser la sortie du « tout plastique ». Elle a notamment adopté des conditionnements en vrac pour la compote et le fromage blanc bio. Elle travaille avec les fournisseurs pour qu'ils diminuent globalement les emballages et utilisent des contenants réutilisables. C'est déjà le cas pour l'ENIL BIO par exemple qui livre les 3500 yaourts en cagettes réutilisables.

4. Valorisation des déchets

Le SICTOM de la zone de Dole, dont la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est adhérent, couvre un territoire de 124 communes pour une population associée de 86 900 habitants. De par sa compétence collecte et prévention des déchets, le SICTOM promeut l'économie circulaire et locale par la recherche de la valorisation de la matière avant la valorisation énergétique et en évitant l'enfouissement. Par exemple :

- La matière organique est valorisée grâce à la promotion du compostage domestique avec la vente de composteurs pour les administrés, et au compostage des déchets verts sur la plate-forme de Brevans ;
- Des partenariats sont mis en place pour favoriser le réemploi ou la valorisation matière locale dès que possible ;
- Les flux de déchets recyclables sont séparés autant que possible, ce qui facilite leur recyclage. La collecte sélective (textiles, verre, emballages, journaux) représente 18% des déchets gérés par le SICTOM ;
- 10 déchèteries sont réparties sur le territoire du SICTOM, dont 4 sur les communes du Grand Dole. Elles représentent 35% (en poids) des déchets gérés par le SICTOM, soit 200kg / habitant / an, et grâce à la mise en place de nouvelles filières de recyclage ou de valorisation énergétique, les quantités de déchets partant à l'enfouissement diminuent chaque année malgré la hausse des quantités collectées.

Valorisation énergétique des effluents d'élevage par méthanisation

Attendue depuis plusieurs années, l'exploitation du site de méthanisation Dole Biogaz de Brevans a démarré à l'été 2021. Le Grand Dole est actionnaire minoritaire de Dole Biogaz, aux côtés de la société Ter'Green (Naskeo) et d'un collectif d'une vingtaine d'agriculteurs du bassin dolois. Une réflexion est d'ores et déjà engagée entre Dole Biogaz et le SICTOM sur l'éventualité d'une valorisation des biodéchets par le biais de l'unité de méthanisation.

5. Recherches de synergies grâce à la dynamique CTEI

La mise en place du Contrat de Transition Ecologique et Industrielle favorise également l'émergence d'une économie circulaire locale. Grâce aux partenariats construits avec les entreprises et acteurs du territoire, les services du Grand Dole peuvent identifier de possibles synergies entre des projets, où des ressources et moyens peuvent être mutualisés, ou encore où les déchets de l'un peuvent devenir ressource de l'autre.

Par exemple, l'association d'insertion Coop'Agir est accompagnée par le service Développement Economique de l'intercommunalité pour développer leur projet de valorisation textile sur le territoire. Déjà en charge de la collecte sur le territoire, l'association cherche à mieux valoriser les textiles collectés, mais cherchait une solution de valorisation énergétique pour les textiles dont la qualité ne permettait plus la réutilisation ou le recyclage. Un lien a donc été établi avec la cimenterie Eqiom, actuellement à la recherche d'une solution énergétique alternative pour substituer une part de sa consommation de charbon. Des déchets autrement destinés à l'enfouissement peuvent ainsi devenir des combustibles solides de récupération (CSR), source d'énergie alternative pour les industries. Cela permet d'atténuer la dépendance aux énergies fossiles de ses entreprises et de réduire considérablement leurs émissions de gaz à effet de serre.